

NANHRI Newsletter, Volume 4, Issue 1 June - December 2013

ENGLISH SECTION.....	2
MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR	2
NETWORK OF AFRICAN HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS.....	3
Expert Accreditation	
9th Biennial Conference of the NANHRI	
The Role of National Human Rights Institutions in Enhancing Human Rights Culture in Africa.	
Transformation Resource Centre visit to the Secretariat	
ACTIVITIES FROM NHRIS	3
KENYA : Wheeling Forward Human Rights - KNCHR	
The Egyptian National Council for Human Rights Activities from July tilPresent	
Uganda Human Rights Commission holds a one day validation meeting on the draft national civic meeting policy	
Zambia Human Rights Commission in Prison Visits	
FRENCH SECTION.....	9
MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF	9
COMMISSION NATIONALE KENYANE DES DROITS DE L'HOMME	10
RESEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME (RINADH) ACCREDITATION DES EXPERTS	
LE ROLE DES INDH DANS LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE	
ACTIVITES DES INDH.....	12
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME,KNCHR	
LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'OUGANDA (UHRC)	
LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE JUILLET 2013- JUIN 2014	
COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU TOGO.	
La CNIDH à l'heure de la décentralisation et du renforcement du partenariat : des antennes provinciales mais aussi des memoranda d'entente pour plus d'efficacité et de collaboration	
Des memoranda d'entente pour plus d'efficacité et de collaboration	
UPCOMING EVENTS 2014.....	Back Page

MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR



National Human Rights Institutions are bodies set up by national governments to protect and monitor human rights in their respective jurisdictions. Their growth has been encouraged by the Office of the High Commissioner for Human Rights (OHCHR) which has provided advisory and support roles as well as facilitating access for NHRIs to the UN treaty bodies and other treaty bodies. NANHRI was set up to assist African NHRIs in their respective countries to promote human rights in their national jurisdictions.

The NANHRI Secretariat is an independent and permanent body that coordinates all activities of the Network of African NHRIs in supporting and strengthening National Human Rights Institutions in Africa. The Secretariat implements NANHRI's mandate and seeks to support NHRIs through, inter alia: planning, facilitating and encouraging regional activities, implementing and following up decisions taken by the Steering Committee, NHRI members, the International Coordinating Committee of NHRIs and other structures, facilitating co-operation between NHRIs themselves as well as between NHRIs and other regional, inter-governmental and non-governmental bodies and also capacity building for African NHRIs in particular.

The second half of 2013 saw the Secretariat undertake activities based on the quarterly work plans and achieved results using different strategies highlighted in the newly adopted Strategic Plan 2013-2014. The activities were supported by funds from members contributions, United Nations Development Programs (UNDP), Mac Arthur Foundation, and the Raoul Wallenberg Institute for Human Rights and Humanitarian Law. Though still faced by many challenges, the Secretariat can pride itself in having accomplished most of the objectives set out in the current workplan even as it continues to work towards the attainment of the mission of the organization

This newsletter seeks to share with NANHRI's key partners, relevant stakeholders and the public at large the goings on human rights front as realized by the member National Human Rights Institutions as well as by NANHRI as an organization as it seeks to attain its mandate of strengthening the capacity of its members institutions to promote and protect human rights in their respective jurisdictions.

Mr. Gilbert Sebihogo,
EXECUTIVE DIRECTOR.

NANHRI ACTIVITIES

9TH BIENNIAL CONFERENCE OF THE NANHRI

The Network of African National Human Rights Institutions (NANHRI) held its 9th Biennial Conference under the theme Business and Human Rights: Opportunities, Challenges and the Role of African NHRIs. The 3 day conference kicked off from 27 – 29 November 2013, and was hosted by the Commission on Human Rights and Administration of Justice (CHRAJ) in Accra, Capital of Ghana. The theme of the Biennial Conference was selected by NANHRI members as a follow up to the NANHRI Yaoundé Plan of Action on Business and Human Rights that was adopted at the Regional Workshop on Business and Human Rights in Yaoundé (October 2011).

The Yaoundé workshop was held within the framework of the implementation of the Edinburgh Declaration of October 2010.

National Human Rights Institutions (NHRIs) various policy makers, practitioners and interested experts in the BHR field, are playing a crucial role in promoting and monitoring the effective implementation of international human rights standards at the national level, a role which is increasingly recognized by the international community.

The main outcomes of the conference were the adoption of the Conference Resolutions/recommendations that focused on the following key issues:

- The gains made in the implementation of the Yaoundé Plan of Action,
- Realigned/new priorities for

African NHRIs in the area of BHR and recommendations in light of discussions of the conference.

A Conference Report shall soon be made available to all interested stakeholders through the NANHRI website.

NANHRI holds its biennial conference once every two years. The last biennial conference was held in Cape Town, South Africa in 2011

NANHRI EXPERT ACCREDITATION



Participants' introductory session during the opening of the TOT workshop

The Network of African National Human Rights Institutions - NANHRI in partnership with the Raoul Wallenberg Institute kicked off a 3 day workshop from 11th-13th November 2013 at the Boma Hotel in Nairobi, Capital of Kenya. The workshop sought to trigger a long process towards the establishment of a pool of Experts in the area of Business and Human Rights, Torture Prevention, Peace and Conflict, the Rights of Persons with disability and Gender and Human Rights. The pool of experts shall be a useful resource for NANHRI in terms of building the capacity of African NHRIs.

THE ROLE OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS IN ENHANCING A HUMAN RIGHTS CULTURE IN AFRICA

As a result of the need for a forum for NHRIs to directly engage with the African Commission on Human and People's Rights (ACHPR or African Commission) the for African NHRIs on the theme, "The Role of National Human Rights Institutions in enhancing a Human Rights Culture in Africa." This meeting was held on the 20th – 22nd October 2013 in Banjul, The Gambia at the Ocean Bay Hotel. This initiative was supported by the



Participants at the consultative meeting in Banjul, the Gambia

Department of Political Affairs of the African Union, Commission (DPA/AUC), in collaboration with the United Nations Development Programme (UNDP).

The Conference was attended by all NHRIs in Africa including those without Affiliate

status with the African Commission on Human and People's Rights (ACHPR). It was also attended by representatives of the NANHRI. While seeking to enhance the engagement of NHRIs with the ACHPR, both NANHRI and AUC highly appreciated the role of the ACHPR in promoting and protecting human rights and collective (peoples') rights throughout the African continent as well as interpreting the African Charter on Human and Peoples' Rights and considering individual and State complaints of violations of the Charter

The outcome agreed was :

1. To form a forum of NHRIs and department of Political affairs of Africa Union Commission
2. Nanhris to sign an MOU which will guide their partnership

TRANSFORMATION RESOURCE CENTER VISIT TO THE SECRETARIAT



NANHRI Executive Director Mr. Gilbert Sebihogo(R) speaks to TRC Lesotho representatives Thuso Ramabolu (c) and Thato Kilusang (L)

Transformation resource center (TRC), a Non Governmental Organization based in Lesotho paid a visit to the NANHRI Secretariat with the aim of learning Kenya's experience in establishing an independent National Human rights Institution. This informative visit took place on 6th November 2013 in Nairobi, Kenya.

KENYA NATIONAL COMMISSION ON HUMAN RIGHTS

WHEELING FORWARD HUMAN RIGHTS - KNCHR

The Kenya National Commission on Human Rights turned 10 this year, with its celebrations coinciding with the launch of the next strategic plan 2013/2018. The plan, which details a fresh vision for the commission envisages tackling emerging areas of human rights such as business and human rights as well as strengthening economic, social and cultural rights. Ironically, the two emerging areas are key output areas in the new government's manifesto dubbed 'Jubilee manifesto' to which every current effort is being directed for its full implementation.

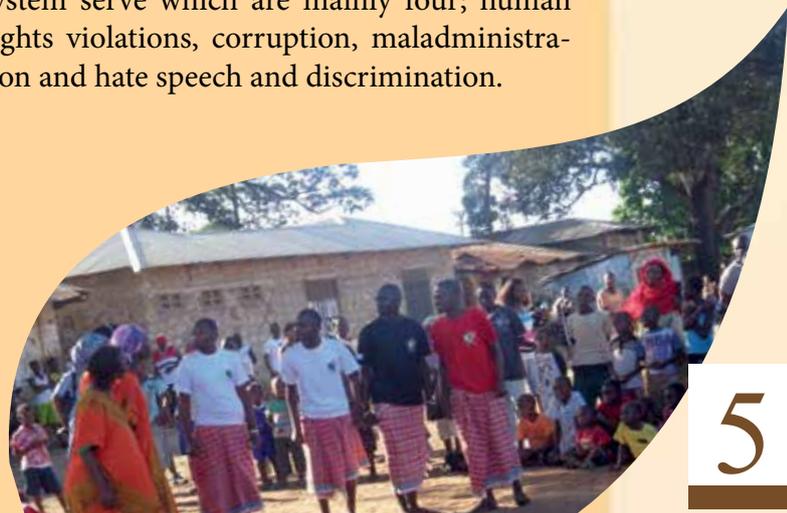
KNCHR hit the ground by initiating devolution forums which focused primarily on Mombasa County and its environs. The meetings, which are open to members of the public and are designed such that teams go to the grassroots, aim at educating the public on the whole aspect of devolution, how it works and their participation in it to make it a success. With the right to participation entrenched in the Constitution of Kenya, the commission hopes that the public, having understood the importance of devolution, will ensure the same translates into full provision of their rights as entrenched in Article 43 of the COK.

Indeed a new government is bound to come in with a new way of thinking but the commission remains alert and continuously reminds incumbent governments that its decisions remain pivotal to the Constitution to ensure service delivery in compliant to the enjoyment of human rights for all in Kenya. As part of follow up activities on human rights work KNCHR undertook, the Commission is underrating through the year, public dissemination

forums of the truth justice and reconciliation report as many wait for government feedback on implementation of recommendations.

In celebration of International Human Rights Day, KNCHR will be opening a new office station in Kisumu County in order to devolve services to the citizenry. It is envisaged that collaborative efforts with sister commissions under Article 59 of the Constitution of Kenya will see the commission spread its wings by sharing office locations which is not only cost effective but also serves citizens at their door steps. Already, the KNCHR is in a working relationship with 5 other partners, 4 being governmental and one no- governmental in a project dubbed IPRCM (Integrated Public Complaints Referral Mechanism). This mechanism aims at devolving complaints collection by use of an e platform. Where a partner institution might not be present in a location, the present member is tasked with collecting complaints on behalf of the absent institution.

The complaint is referred real-time and the relevant institution takes it from there. The platform is already active in 5 different counties in Kenya and it is hoped with availability of resources it shall be rolled out to all the 47 counties in the Country. The institutions have dedicated the Months of November and December to take part in outreach activities in the grassroots to publicize the system as well as educate the public's on the mandates which the system serve which are mainly four; human rights violations, corruption, maladministration and hate speech and discrimination.



EGYPTIAN NATIONAL COUNCIL FOR HUMAN RIGHTS

The National Council for Human Rights organized a workshop on 9th of October 2013 entitled “The Military Judiciary and the civilians. The competences and the Independence.” The National Council for Human Rights organized an International Conference entitled” Transitional Justice in Egypt... Accountability and Reconciliation “on 20th and 21st of October 2013, in an important initiative to interact with the problems of the transitional phase, which attracts the attention of the Egyptian society.

Representatives of African NHRIs, International Organization for Francophonie, Portugal, Indonesia, Burundi, Morocco and Tunisia participate in the conference, in addition to representatives from a number of Egyptian ministries and Egyptian NGOs.

The National Council for Human Rights signed a memorandum of understanding (MOU) with the ministry of Transitional Justice and national reconciliation on 27th of October.

This memorandum came in light of the role of the NCHR in promoting and protecting human rights in the transitional period.

The National Council for Human Rights organized the 8th forum for Non-Governmental Organizations entitled” Human Rights Priorities during the Transitional Period” on 31 of October 2013.

It discussed 8 top human rights subjects along with the representatives of the NGOs as following:

- Developing the Pre-university

education.

- Minimum and maximum wages.
- The trial of civilians before military courts.
- Promoting the culture of tolerance and acceptance others.
- Legal framework to combat terrorism.
- People with disabilities and ways to activate their participation in political and social life.
- The draft laws of (Elections, Peaceful assembly, protests).
- Cairo’s Slums... ticking bomb.

The National Council for Human Rights organized a seminar entitled “Syrian refugees in Egypt.. Mechanisms of Protection and assistance” in collaboration with the United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) and the Arab Organization for Human Rights on 12 of November 2013.

It aimed at defining the rights of Syrian refugees and the obligations of Egypt towards them.

Participants discussed mechanisms essential to provide Syrians with assistance and to correct the negative misconceptions perpetuated in the media, and sessions were held on legal/political, media, and psychosocial issues.

UGANDA COMMISSION ON HUMAN RIGHTS

UHRC HOLDS A ONE DAY VALIDATION MEETING ON THE DRAFT NATIONAL CIVIC MEETING POLICY.

The Uganda Human Rights Commission organized a one day validation National meeting at Esella Country Hotel, Najeera, Kiira, on 18th June 2013. The main objective of this meeting was to validate the draft policy in civic education voiced consensus on the need for a national civic education framework. In regard; the commission had convened a consultative meeting in September 2011 to discuss a national strategy to ensure continuous and countrywide civic education as required by the Constitution of Uganda. Subsequently a working group composed of state and non-state actors were assigned to come up with a draft concept of such a co-ordination framework. These include:- Uganda Human Rights Commission, Office of the Prime Minister, Civil Society Organizations – HURINET, Ministry of Gender, Labour and Social Development, NGO Forum but a few to mention.

Honorable Kahinda Otafiire who was the chief guest at the meeting said that the government recognizes the importance of civic education to governance and nation building. Enhancing citizen's civic competence is the foundation for building and strengthening socio-economic and political order as well as the culture of constitutionalism in a country.

Honorable Otafiire pledged full support for the Commission-led initiative which will go a long way in enhancing harmony and coordination in the formulation and implementation of civic education initiatives in Uganda.

The meeting was attended by several state and non-state key stakeholders, among whom were; The chairperson Uganda Human Rights Commission



The Secretary to the Commission Mr. G.T Mwesigye gives remarks at the National Civic Education Policy Validation meeting at Esella Country Hotel, Kampala while the Chief Guest the Minister of Justice and Constitutional Affairs Hon. Kahinda Otafiire (seated second from left) and the Chairperson UHRC Mr. S.K Kggwa (seated first from left) and the Ambassador of the Kingdom of Netherlands, H.E Ambassador Alphons Hennekens

Mr. Med S. Kaggwa, Democratic Governance Facility, Secretary to the Commission UHRC Mr. G.T. Mwesigye, Ambassador of the Kingdom of Netherlands, H.E Ambassador Alphons Hennekens and Ms. Justine Nabirye Lubanga Human Rights Network (HURINET).



Participants attending the validation meeting for the National Civic Education Policy at Esella Country Hotel, Kampala, Uganda

ZAMBIA COMMISSION ON HUMAN RIGHTS

HRC IN PRISON VISITS

**BY SIMON MULUMBI -
PRINCIPLE INFORMATION
OFFICER, ZAMBIA HUMAN
RIGHTS COMMISSION**

As the Zambian economy continues to show signs of positive growth amidst a mining boom, Finance Minister Hon. Alexander Chikwanda unveiled his second budget under the Patriotic Front (PF) government on 13th September 2013 in Parliament.

In the most surprising budget move, the Finance minister announced that government would spend a staggering K22 million (approximately \$4.1 USD) on agricultural activities of the Zambia Prisons Service (ZPS) in 2014 in a bid to improve prisoners' diet.

The Zambian Human Rights Commission (ZHRC) is impressed with this budgetary allocation as it is a sign of hope that the long-standing issue of poor prison diet is beginning to receive support at a higher level as a matter of critical importance and that the problem is being faced head on.

For years, the ZHRC has relentlessly called for an urgent need to invest in the ZPS for the improvement of conditions in prisons which fall short of the international minimum standards for the respect of human rights and the need for rehabilitation of inmates.

Although not much progress has been made, some improvements have been witnessed over the years in the construction of new prisons to reduce congestion and, just two years in office, the President of Zambia has been able to pardon over 4,000 prisoners, bringing the total number down to 17,000 countrywide.

Perhaps, an historic visit by the

Vice-President of the Republic of Zambia, Dr. Guy Scott, to Mukobeko Maximum Security Prison in Kabwe in November 2012, whose condition he described as "hell on earth" was one of the most encouraging signs that government was getting more committed to finding a lasting solution to the deplorable conditions in Zambian prisons. Dr. Guy Scott's visit to the prison was the first of a high ranking public official since independence.

It goes without saying that this level of seriousness from government that the country is beginning to see in addressing poor prison conditions comes after years of hard work by the ZHRC which has been highlighting the problem through its routine inspections since inception in 1997.

The challenge is to ensure that this new commitment and heartening trend is irreversible so that conditions in prisons should be continuously improved and inmates are provided with enough to eat and given access to safe and reliable drinking water and proper sanitation to stay alive.

This year, Commission has been to all parts of the country carrying out monitoring visits to prisons and police stations to assess their conditions and compliance with international standards on human rights-The Commission, being very familiar with the situation in all parts of the country, will engage government on the many issues that it found during the inspections, ranging from overcrowding, poor sanitation and health, to issues of juvenile justice and speedy trial.

Unlike in previous years when it has only been able to conduct prison and police cells inspections in one or two provinces per year due to limited resources, the ZHRC was this time able to cover all the ten provinces of Zambia which include, Central, Copperbelt, Eastern, Luapula, Lusaka, Muchinga, Northern, North-Western, Southern and Western.

MESSAGE DU DIRECTEUR EXÉCUTIF



Les Institutions nationales des Droits de l'Homme sont des organismes créés par les gouvernements dans le but de protéger et d'observer les droits de l'homme sur leurs territoires respectifs. Leur augmentation a été encouragée par le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HDCH), qui a fourni des avis et un soutien tout en facilitant l'accès des INDH aux organismes conventionnels des Nations Unies et aux autres organismes conventionnels. La création du RINADH répondait à un souci d'aider les INDH africaines à promouvoir et à respecter les droits de l'homme dans leurs pays respectifs.

Le Secrétariat du RINADH est un organisme indépendant et permanent qui coordonne toutes les activités du Réseau des INDH africaines visant à soutenir et à renforcer les Institutions nationales des Droits de l'Homme en Afrique.

Le Secrétariat met en œuvre le mandat du RINADH et apporte son appui aux INDH, notamment par ce qui suit : en planifiant, en facilitant et en encourageant les activités régionales, en mettant en œuvre les décisions prises par le Comité directeur, les INDH membres, le Comité international de Coordination des INDH et autres structures et en assurant le suivi desdites décisions, en facilitant la coopération entre les INDH elles-mêmes de même qu'entre les INDH et les autres organismes régionaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux et, en particulier, en renforçant les capacités des INDH africaines.

Pendant la deuxième moitié de l'année 2013, le Secrétariat a mené des activités basées sur les plans de travail trimestriels et obtenu des résultats en utilisant diverses stratégies mises en exergue dans le nouveau Plan stratégique 2013-2014 récemment adopté. Ces activités étaient financées par les crédits mis à disposition par le biais des contributions des membres ainsi que par le Projet de Développement des Nations Unies, la Fondation Mac Arthur et l'Institut Raoul Wallenberg des Droits de l'Homme et du Droit humanitaire.

S'il demeure encore confronté à de nombreuses difficultés, le Secrétariat peut s'enorgueillir d'avoir réalisé la majeure partie de ses objectifs définis par le plan de travail en cours, tout en continuant à œuvrer à la réalisation de la mission de l'organisation. Le présent Bulletin a pour objet de partager avec les principaux partenaires du RINADH, les parties prenantes et les populations en général les préoccupations actuelles en matière de droits de l'homme telles qu'identifiées par les Institutions nationales des Droits de l'homme membres et le RINADH, en tant qu'organisation qui ambitionne de réaliser son mandat de renforcement des capacités de ses institutions membres en vue de la promotion et de la protection des droits de l'homme dans leurs territoires respectifs.

*Mr. Gilbert Sebihogo,
DIRECTEUR EXECUTIF*

LE RÔLE DES INDH DANS LE RENFORCEMENT DE LA CULTURE DES DROITS DE L'HOMME EN AFRIQUE

Répondant au besoin de créer un forum pour permettre l'interaction des INDH avec la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP ou Commission africaine) une ou deux fois par an en marge de la session ordinaire de la Commission africaine, le Réseau des Institutions nationales africaines des droits de l'homme (RINADH) a organisé une réunion de consultation des Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) du 20 au 22 octobre 2013 à Banjul, en Gambie à l'hôtel Ocean Bay. Cette initiative a bénéficié de l'appui financier du Département des Affaires Politiques de la Commission de l'Union africaine (CUA) et du le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Cherchant à renforcer l'interaction entre les INDH et la CADHP, le RINADH et la Commission de l'Union africaine ont tous deux reconnu le rôle que la CADHP joue dans la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique ainsi que l'interprétation de la Charte.

A l'issue de la réunion, les participants ont résolu de créer le forum des INDH dont les modalités de fonctionnement seront déterminées par le Secrétariat du RINADH.

de la Commission de l'Union africaine a aussi promis de signer un Protocole d'Accord avec le Secrétariat du tion entre les deux institutions

RESEAU DES INSTITUTIONS NATIONALES AFRICAINES DES DROITS DE L'HOMME (RINADH) ACCREDITATION DES EXPERTS

Le Réseau des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme (RINADH), en partenariat avec l'Institut Raoul Wallenberg, a organisé un séminaire de trois jours, 11-13 novembre 2013, à l'Hôtel Boma de Nairobi, la Capitale du Kenya. Le séminaire avait pour principal objectif de lancer un processus de mise en place d'un groupe d'Experts qui aura pour mission principale de renforcer les capacités des Institutions nationales africaines des Droits de l'Homme.

ACTIVITES DES INDH

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU KENYA (KNCHR)

Promouvoir les droits de l'homme, KNCHR

La Commission nationale des Droits de l'homme du Kenya a fêté son dixième anniversaire cette année, un anniversaire qui coïncidait avec le lancement du nouveau Plan stratégique 2013/2018. Ce plan, qui présente dans le détail la nouvelle vision de la Commission, s'intéresse aux domaines émergents des droits de l'homme, comme les entreprises et les droits de l'homme, et au renforcement des droits économiques, sociaux et culturels.

Compte tenu de ce qui précède, la KNCHR a démarré ses activités en initiant des forums sur la décentralisation essentiellement axés sur le Comté de Mombasa et ses environs. Les réunions, qui sont ouvertes aux populations et sont conçues pour permettre aux équipes d'intervenir au niveau communautaire, ont pour but de sensibiliser les populations en général à la décentralisation, à son mode de fonctionnement et à leur participation

à ce processus dans le but d'assurer sa réussite. Le droit de participer à la garanti par la Constitution du Kenya (COK), la Commission espère que les populations, ayant compris l'importance de la décentralisation, veilleront à ce que ce principe se traduise par la pleine jouissance de leurs droits tels

Dans les faits, les nouveaux gouvernements sont tenus d'inaugurer un nouveau mode de pensée, mais la Commission demeure vigilante et rappelle constamment aux gouvernements en place que ses décisions sont d'une importance capitale pour que la Constitution garantisse une fourniture de service dans des conditions susceptibles d'assurer la jouissance des droits de l'homme par tous au Kenya. Dans le cadre des activités de suivi des

droits de l'homme menées par la KNCHR, la Commission organise pendant toute l'année,

vulgarisation du rapport vérité, justice et réconciliation, un grand nombre d'acteurs attendant des informations du gouvernement sur la mise en œuvre des recommandations. La KNCHR a ouvert de nouveaux bureaux

ses services des citoyens. Selon les prévisions,

autres Commissions en vertu de l'article 59 de la Constitution du Kenya, la Commission pourra étendre ses activités en partageant des bureaux, une démarche qui lui permettra de faire des économies mais également de se rapprocher des citoyens. Déjà, la KNCHR a initié des relations de travail avec 5 autres partenaires (4 partenaires gouvernementaux et un partenaire non gouvernemental) dans le cadre d'un projet intitulé Mécanisme intégré de Renvoi des Plaintes du public, ou IPRCM. Ce mécanisme a pour objectif de décentraliser le système de réception des plaintes par le recours à un outil électronique. Lorsqu'aucune institution partenaire n'est présente sur le site, c'est le membre qui est alors chargé de recueillir les plaintes au nom de l'institution absente.

La plainte est renvoyée sans délai et l'institution compétente s'en saisit. La plateforme est déjà utilisée dans 5 différents comtés du Kenya et, si les ressources nécessaires sont disponibles, elle devrait être mise en place dans l'ensemble des 47 comtés du pays. Les institutions ont prévu de consacrer les mois de novembre et décembre à des activités à mettre en œuvre au niveau communautaire afin de faire connaître le système et de sensibiliser les populations aux mandats qu'il prend en charge, notamment aux quatre plus importants : les violations des droits de l'homme, la corruption, la mauvaise gestion et les discours de haine et la discrimination.

Par Lynesther Mureu
Chargée de Communication

LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME DE L'UGANDA (UHRC)

L'UHRC ORGANISE UN SEMINAIRE DE VALIDATION D'UNE JOURNÉE SUR LE PROJET DE POLITIQUE DE EN MATIÈRE DE RÉUNION CITOYENNE

La Commission des Droits de l'Homme de l'Ouganda a organisé, le 18 juin 2013, une réunion nationale de validation à l'Hôtel Esella Country, à Najeera, Kiira. Cette réunion avait pour principal objectif de valider le projet de politique d'éducation civique et de trouver un consensus sur la nécessité d'un cadre de national d'éducation civique. A cet égard, la Commission a convoqué une réunion consultative en septembre 2011 afin d'examiner une stratégie nationale visant à garantir une éducation civique continue et dispensée dans l'ensemble du pays, comme prévu par la Constitution de l'Ouganda. Par la suite, un groupe de travail composé d'acteurs étatiques et non étatiques a été chargé d'élaborer un projet de concept d'un tel cadre de coordination. Il s'agit, notamment, des acteurs suivants : Commission des Droits de l'Homme de l'Ouganda, Cabinet du Premier ministre, Organisations de la Société civile – HURINET, Ministère du Genre, du Travail et du Développement social, Forum des ONG.

L'Honorable Kahinda Otafire, l'Invité d'honneur, a affirmé que le gouvernement reconnaît l'importance de l'éducation civique pour la gouvernance et la construction de la nation. Il a, en outre, promis un soutien sans faille à l'initiative menée par la Commission et qui contribuera considérablement au renforcement de l'harmonie et de la coordination en vue de la formulation et de la mise en œuvre des programmes d'éducation civique en Ouganda.

La réunion a enregistré la participation de plusieurs parties prenantes clés étatiques et non étatiques au nombre desquels le Président de la Commission des Droits de l'Homme de l'Ouganda, M. Med S. Kaggwa, Democratic Governance Facility, le Secrétaire de la Commission (UHRC), M. G. T. Mwesigye, l'Ambassadeur du Royaume des Pays-Bas, S. E. Alphons Hennekens, et Mme Justine Nabirye Lubanga, du Réseau des Droits de l'Homme (HURINET).

LES ACTIVITES DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE LA PERSONNE JUILLET 2013- JUIN 2014

La Commission Nationale des Droits de la Personne est une institution constitutionnelle et indépendante qui est régie par la loi N° 19/2013 du 25/03/2013 qui détermine ses missions, son organisation et son fonctionnement.

Elle a pour missions principales la promotion et la protection des droits de l'homme dans le pays.

Pour accomplir cette mission, elle élabore, à intervalle régulier, un plan stratégique qui constitue une vision à long terme fixant ses grandes orientations stratégiques et chaque année, un plan d'action est mis en place pour permettre, à court terme, la réalisation de cette mission par des activités quotidiennes.

Pour cette année 2013-2014, dans le cadre de la promotion des droits de l'homme, la commission se focalise sur la formation des cibles choisies telles les

autorités des instances de base, les Membres des Conseils des Districts, les membres des Comités de Santé dans les Centres de Santé et Hôpitaux des Districts, les responsables des dénominations religieuses, les membres des différentes associations et coopératives et autres,...Des campagnes de sensibilisation sont menées dans les écoles, dans les prisons et dans les camps de solidarité. Des émissions aux différentes chaînes de radio et à la télévision pour atteindre le plus de personnes possibles en ce qui concerne la sensibilisation aux droits de l'homme.

Toujours dans la cadre de la promotion des droits humains, la Commission revoit les projets des lois en discussions au Parlement et autres lois existants pour s'assurer de leur conformité aux principes des droits humains et encourage les autorités compétentes à ratifier et à incorporer dans les lois nationales les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme signés par le pays.

Dans le cadre de la protection des droits de l'homme, la Commission reçoit, traite et fait des investigations sur les cas de violations des droits de l'homme et à l'issu de ces investigations, fait des recommandations auprès des instances concernées pour rétablissement des victimes en cas de violation avérée.



La Présidente de la Commission s'entretenant avec la presse (Photo : CNDP)

C'est dans ce cadre également que la Commission prévoit de faire deux enquêtes thématiques cette année, l'une relative au droit au logement, l'autre au droit à la propriété surtout à la terre. Le but de ces enquêtes est de voir quel est le degré de jouissance de ces droits de la part de la population rwandaise.

Comme chaque année, la Commission prévoit pour l'année en cours, visiter tous les lieux de détention en vue de se rendre compte du respect des droits des personnes privées de liberté. Dans la même logique sont également visités les camps où sont exécutés les travaux alternatifs à l'emprisonnement communément appelés Camps des Travaux d'Intérêt Général. La Commission enfin, prévoit, en collaboration avec le Ministère de la Justice et autres institutions concernées, continuer l'activité relative à l'élaboration du Plan d'Action National des droits de l'homme. La Commission peut remplir ses fonctions grâce aux pouvoirs dont elle est dotée. Certains de ces pouvoirs sont les suivants :

- Demander aux organes habilités de poursuivre en justice toute personne ayant commis des infractions relatives aux violations des droits de la personne ;
- Les Commissaires dans l'exercice de leurs fonctions, ont la qualité permanente d'Officier de Police Judiciaire sur tout le territoire du Rwanda.

La Commission fait, chaque année, un pas de plus dans la promotion et la protection des droits de l'homme au Rwanda et contribue, par ses diverses activités, à l'instauration d'un Etat de droit. Le chantier est encore grand mais il est prometteur d'un avenir meilleur.

La CNIDH à l'heure de la décentralisation et du renforcement du partenariat.



A plus de deux ans de son existence, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) a ouvert 3 antennes provinciales afin de mieux poursuivre la réalisation des missions de protection et de promotion des droits de l'homme. Car, en la matière, un travail de proximité est plus porteur. Aussi, vues l'ampleur, l'importance et la difficulté de ladite mission, la CNIDH a mis en place des mémoranda de collaboration entre elle et les autres acteurs de droits de l'homme, notamment les institutions étatiques et les organisations de la société civile.

L'article 3 de la loi portant création de la CNIDH donne à celle-ci la latitude d'ouvrir des bureaux à l'intérieur du pays. Ainsi, en vertu de cet article, la CNIDH a ouvert 3 antennes provinciales qui assurent chacune une couverture régionale en attendant que l'institution soit dotée de moyens suffisants pour ouvrir une antenne dans chaque province.

Les 3 antennes ouvertes sont géographiquement réparties comme suit :

- l'antenne provinciale de Gitega couvrant les provinces de la région centre-est du pays à savoir : Cankuzo
- l'antenne provinciale de Makamba couvrant les provinces de la région sud du Burundi à savoir Bururi, Makamba, et Rutana ;

- l'antenne provinciale de Ngozi couvrant les provinces de la région nord du pays : Ngozi, Muyinga, Kirundo et Kayanza.

La région ouest comprenant les provinces de Bubanza, Bujumbura Mairie, Bujumbura, Cibitoke et Muramvya est prise en charge par le siège de la Commission sis à Bujumbura.

DES MEMORANDA D'ENTENTE POUR PLUS D'EFFICACITÉ ET DE COLLABORATION : « SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN »

Etant donné l'immensité, la complexité et les exigences du travail des droits de l'homme, la CNIDH privilégie l'approche partenariale, qui s'avère plus efficace. A cette fin, la Commission a identifié des partenaires clé parmi les institutions de l'Etat, en l'occurrence : l'Ombudsman, les ministères de la justice et garde des sceaux, de la Solidarité nationale, des droits de la personne humaine et du genre, de la Défense et de la sécurité nationale et au sein de la société civile. En fin 2012, elle a organisé un atelier de validation des memoranda de collaboration entre elle et les partenaires identifiés.

Cette stratégie partenariale permet ainsi de mieux satisfaire à la diversité des besoins et des attentes de la population en matière de promotion et de protection des droits de l'homme.



La stratégie partenariale mise en avant par la CNIDH fait que chacun des partenaires puisse contribuer à l'amélioration de la situation des droits de l'homme. En définitive, c'est de cette interaction que dépend la jouissance effective des droits de l'homme par tous.

POURTANT, LES DÉFIS NE MANQUENT PAS

Même si la mise en place des antennes provinciales ainsi que l'approche partenariale constituent un pas louable, cette stratégie de travail nécessite davantage de soutien de la part de l'Etat et des partenaires pour rendre les démembrements des la CNIDH et les cadres de partenariat réellement fonctionnels et utiles à la population. La situation est comme telle au moment où les attentes de la population sont très élevées, surtout dans un contexte où des cas de violations des droits de l'homme sont constamment rapportés.

Par M. Nestor Ndikumana
Chargé de communication

COMMISSION NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME DU TOGO.

Education aux droits de l'homme : la CNDH du Togo en campagne pour le respect des droits de l'enfant

Dans le cadre de sa mission de promotion des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire national, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Togo a organisé les 08 et 09 octobre 2013 à l'intention des autorités politiques, administratives, militaires, religieuses, traditionnelles et des organisations de la société civile des préfectures de Tchaoudjo et de Tchamba, des activités de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'homme en général, et aux droits de l'enfant en particulier.



L'éducation aux droits de l'homme fait partie des priorités de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Togo. C'est ainsi qu'elle a organisé les 08 et 09 octobre 2013, à travers son antenne régionale de Sokodé, des séances de sensibilisation et d'éducation aux droits de l'enfant. La pertinence du thème a requis la présence du Président de la CNDH, Monsieur Alilou Sam-Dja CISSE. Près de deux cents participants, représentant les autorités locales, les leaders d'opinion et les organisations de la société civile des préfectures de Tchaoudjo et de Tchamba étaient au rendez-vous. Ces rencontres avaient pour objectif de conscientiser les populations sur le trafic d'enfants, un fléau qui a cours dans la région centrale.

En effet, malgré la loi N° 2005-009 du 03 août 2005 qui définit, prévient et réprime le trafic d'enfants au Togo, la pratique a toujours cours dans certaine parties du pays, notamment dans la région centrale. Des individus peu scrupuleux trompent la vigilance des parents et/ou des enfants par des promesses



En effet, malgré la loi N° 2005-009 du 03 août 2005 qui définit, prévient et réprime le trafic d'enfants au Togo, la pratique a toujours cours dans certaine parties du pays, notamment dans la région centrale. Des individus peu scrupuleux trompent la vigilance des parents et/ou des enfants par des promesses mirobolantes. Les enfants sont amenés vers certains pays de la sous région (Nigéria, Côte d'Ivoire) ou de l'Afrique Centrale (Gabon). Là-bas, ils sont déployés dans des fermes agricoles où ils sont soumis à une véritable corvée. Ils vendent ainsi leur force de travail contre une rémunération qui profite plus aux trafiquants.

A travers les rencontres de Sokodé et de Tchamba, la Commission entendait partager avec les populations les dispositions pertinentes de cette loi, et explorer ensemble avec elles les voies et moyens de mieux combattre ce fléau, perçu comme un esclavage des temps modernes.

Le Président de la CNDH, Monsieur Alilou Sam-Dja CISSE a au cours de ces rencontres, insisté sur l'impérieuse nécessité pour tous les acteurs concernés par les questions des droits de l'homme de travailler en synergie pour plus d'efficacité. Selon lui, le développement d'un pays passe par la nécessaire scolarisation des enfants, la lutte contre la déperdition scolaire et l'analphabétisme. La création d'emplois à travers l'installation des unités de production au plan local ou régional comme alternative au problème de trafic tel qu'évoqué par les populations, ne saurait être une panacée, à en croire M. CISSE qui a réaffirmé l'interdiction formelle du travail des enfants.



Ces rencontres ont également permis aux populations des préfectures de Tchaoudjo et de Tchamba de connaître le personnel technique de la nouvelle antenne régionale installée officiellement le 08 juin 2013, personnel avec qui elles sont désormais appelées à collaborer. D'ores et déjà, des voix bien autorisées ont salué l'initiative de la Commission et sollicité que des rencontres périodiques pouvant aider les populations à changer de comportements puissent se tenir.

Rappelons que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) du Togo est une institution de la République créée le 09 juin 1987 comme mécanisme national de promotion et de protection des droits de l'homme sur toute l'étendue du territoire national. Avec la ratification par le Togo du Protocole Facultatif à la Convention contre la torture le 20 juillet 2010, le gouvernement s'apprête à mettre en place un Mécanisme National de Prévention de la torture (MNP) qui sera chargé, à travers des visites régulières et inopinées des lieux de détention, de prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants. Ce mécanisme sera arrimé à la CNDH.

Par Le service de presse de la CNDH du Togo

feature=player_embedded&v=me9H6PkvVDs



CLICK TO WATCH VIDEO

NANHRI UPCOMING EVENTS 2014

1. *Foundation Course for African NHRIs (blended learning approach)*
2. *Training Workshop on Disability Rights (Tanzania)*
3. *Training on Conflict management and Peace Building – TBD*
4. *Follow-up Training on Corruption and Human Rights (Burundi)*
5. *Persons Deprived of Liberty and Prevention of Torture Program*
6. *Workshop on Monitoring Detention Places (e-Learning & Face-to-face)*
7. *Training incubator for public officials*

Feedback

*We would like your feedback on this Newsletter ,
Send your comments , questions or suggestions to ;*

Email: info@nanhri.org

Visit our Website: www.nanhri.org

P.O. Box 7435900200

Nairobi, Kenya.